



Pour une école active, sécuritaire et verte École primaire à l'Île-des-Sœurs



Mémoire présenté par

Louise Harel
Chef de Vision Montréal

André Julien
Président de l'association locale
de Vision Montréal à Verdun

Dans le cadre de la consultation publique de l'OCPM
sur le projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs

11 juillet 2013

À propos de l'auteur

La Majorité de la Ville de Montréal est composée de 14 élus de Vision Montréal. La chef de Vision Montréal est Mme Louise Harel. Ce mémoire a été rédigé par Sarah Gagnon-Turcotte, recherchiste au cabinet de la Majorité.

Pour nous suivre :



Table des matières

Pour une école verte, active et sécuritaire

1.	Planifier les services essentiels selon une vision à long terme	3
2.	Pour construire une école dans un parc, il faut des pratiques exemplaires	4
2.1.	Compenser la perte d'un parc par la création d'un autre	4
2.2.	Préserver le parc Lafontaine et la qualité champêtre du paysage	4
2.3.	Miser sur le développement durable : cour gazonnée et toit vert	4
3.	La réussite du projet passe par le transport actif	5
4.	La sécurité ne doit faire l'objet d'aucun compromis	6
4.1.	Le carrefour giratoire	6
4.2.	Les débarcadères	6
4.3.	Le stationnement	7
5.	Conclusion	7
	Liste de recommandations	8

Pour une école active, sécuritaire et verte

Depuis plusieurs années, l'Île-des-Sœurs (IDS) connaît une croissance importante de son nombre d'enfants, de sorte qu'au cours des 15 dernières années, l'école primaire Île-des-Sœurs en bordure du parc Elgar a dû être agrandie à trois reprises, donnant ainsi naissance à la plus grande école primaire de tout le Québec. Aujourd'hui, elle accueille 975 élèves, soit 75 de plus que la capacité reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Les services de garde de l'école sont également en débordement majeur selon la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Les conséquences de ces débordements sont nombreuses, allant du déplacement des enfants de classes d'accueil vers les écoles de la terre ferme, en passant par le manque d'espace qui force les élèves à manger dans leur classe. L'urgence de construire une école à l'IDS fait aujourd'hui largement consensus dans la population d'autant plus que les prédictions de la CSMB prévoient que la croissance démographique se poursuivra au cours des prochaines années.

Le présent mémoire a comme objectif de proposer des améliorations au projet de construction d'une école primaire sur le site surnommé Le Triangle, adjacent au Parc Lafontaine. Nos recommandations ont comme objectif de favoriser la sécurité des enfants et le transport actif afin de réduire au maximum les nuisances que pourraient occasionner une augmentation de la circulation des voitures et des autobus scolaire dans ce secteur achalandé de l'IDS. Elles visent également à améliorer le bilan environnemental de l'école de manière à préserver le caractère champêtre de l'IDS tout en sensibilisant les enfants aux enjeux environnementaux de notre époque.

1. Planifier les services essentiels selon une vision à long terme

Il y a 10 ans, la Ville de Montréal adoptait sa politique familiale. Malgré tout, aujourd'hui, une famille montréalaise sur deux quitte la ville dès la naissance du deuxième enfant. Il faut se donner les moyens de nos ambitions, et cela passe par des milieux de vie de qualité où les services essentiels en éducation, sports et loisirs sont accessibles.

Pour ce faire, l'arrondissement doit jouer un rôle important, celui de planificateur : la forte augmentation du nombre d'élèves à l'IDS ne date pas d'hier, comme le reconnaît la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Pourtant, le manque de planification a donné lieu à des débats difficiles et des délais importants dans la construction d'une deuxième école primaire à l'IDS. La planification à long terme des services essentiels à la population est une condition sine qua non d'une saine administration.

Déjà, le MELS évalue qu'une troisième école sera nécessaire d'ici 2021 à l'IDS. L'arrondissement doit être proactif et débiter une réflexion sérieuse sur la localisation de cette école. La CSMB a également indiqué son éventuel intérêt à construire une école secondaire de premier cycle. Encore une fois, l'arrondissement doit participer à la réflexion de la communauté sur la pertinence de cet établissement et des lieux où il pourrait être implanté. Ces réflexions doivent être entamées avant que les écoles subissent à nouveau des débordements.

La rédaction du Plan de développement de Montréal et les consultations publiques qui les encadrent sont une occasion à saisir par l'arrondissement pour lancer ces réflexions. Il faut à tout prix éviter que ne se reproduise l'adoption d'un Plan d'urbanisme qui ne planifie pas ces services de proximité essentiels.

RECOMMANDATION 1 : Que l'arrondissement de Verdun participe activement à la consultation publique qui se déroule actuellement visant à élaborer le Plan de développement de Montréal en vue de l'adoption d'un nouveau Plan d'urbanisme.

RECOMMANDATION 2 : Que l'arrondissement de Verdun débute la planification de la construction de la troisième école primaire.

2. Pour construire une école dans un parc, il faut des pratiques exemplaires

2.1. Compenser la perte d'un parc par la création d'un autre

L'usage d'un terrain zoné parc est exceptionnel et doit être, dans la mesure du possible, exclu. Toutefois, les contraintes liées à la densité urbaine propre à une métropole comme Montréal peuvent parfois faire en sorte qu'il soit nécessaire d'utiliser un terrain zoné parc pour construire des infrastructures essentielles à la communauté. Quatre exemples récents peuvent être donnés :

- 1- L'agrandissement du poste de police dans le stationnement du chalet du parc Jarry dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 2- La construction prévue d'un centre de compostage dans le Complexe environnemental Saint-Michel dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 3- L'agrandissement d'une garderie pour enfants handicapés dans un parc adjacent dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

Néanmoins, depuis quelques mois, un principe est en émergence à la Ville, celui de compenser la perte d'un espace zoné parc en s'assurant qu'un espace de superficie équivalente est transformé en parc. Ce principe vise en fait à préserver le patrimoine naturel de Montréal. Vision Montréal appuie ce principe.

RECOMMANDATION 3 : Que l'arrondissement de Verdun s'engage à identifier un espace d'une superficie équivalente au terrain surnommé le Triangle afin d'en faire un parc.

2.2. Préserver le parc Lafontaine et la qualité champêtre du paysage

Plusieurs membres de la communauté s'inquiètent qu'à l'instar de l'école Elgar qui a été agrandie à plusieurs reprises, l'école Lafontaine puisse être agrandie et empiète sur le Parc Lafontaine adjacent. La signature d'une servitude qui viendrait empêcher tout agrandissement futur sur le parc est un élément important qui contribuera à accroître l'acceptabilité sociale du projet.

RECOMMANDATION 4 : Que l'arrondissement de Verdun adopte rapidement une servitude qui assurera que le Parc Lafontaine ne pourra être utilisé aux fins d'un agrandissement scolaire.

Il nous semble par ailleurs essentiel que l'école ne puisse également être agrandie en hauteur afin d'éviter que l'édifice vienne briser la trame du paysage propre au secteur. À cet égard, il est essentiel que l'arrondissement de Verdun s'engage à n'accepter aucune dérogation future au nombre d'étage actuellement prévu dans le projet d'école, soit 3 étages.

RECOMMANDATION 5 : Que l'arrondissement de Verdun s'engage à n'accepter aucune dérogation future au nombre d'étage actuellement prévu dans le projet d'école, soit 3 étages.

2.3. Miser sur le développement durable : cour gazonnée et toit vert

Les cours d'école asphaltées forment souvent des îlots de chaleur, un effet qui peut être réduit par des simples aménagements naturels. C'est pourquoi de plus en plus d'école intègrent des espaces gazonnés et naturalisés dans leur cour d'école.

La présence d'arbres offre de l'ombre aux enfants l'été, les fleurs et les buissons égayent la cour, des îlots de verdure peuvent être aménagés avec des bancs pour les petits qui veulent se détendre. Une telle naturalisation permettrait également de créer un effet de continuité avec le parc environnant et de mieux intégrer l'école dans son milieu malgré la présence d'une clôture ceinturant la cour d'école. De plus, la présence de buissons entre la cour et les habitations environnantes peut également servir de mesures d'atténuation du bruit.

RECOMMANDATION 6 : Que la cour d'école soit naturalisée de diverses manières (plantation de fleurs, d'arbres et d'arbustes, aménagement d'espaces gazonnés, etc.) afin de réduire l'effet îlot de chaleur et que la clôture entourant la cour d'école soit bordée de buissons.

Lors de la séance d'information de l'OCPM, M. Benoît Malette, chef de la Division urbanisme de l'arrondissement Verdun, a informé les citoyens que la ville de Montréal aurait adopté au début juin un moratoire sur les toitures végétales et les toits verts, en raison des risques d'incendie et des inquiétudes du Service des incendies de Montréal. Ce moratoire expliquerait que la volonté d'intégrer un toit vert au projet d'école ait été abandonnée.

Toutefois, il est probable que ce moratoire ne soit que temporaire. Les toits verts sont une tendance lourde dans toutes les grandes villes du monde. On ne peut douter que les risques d'incendies puissent être réduits par des mesures de sécurité que pourrait proposer le SIM. Il faut donc prévoir la possibilité que le moratoire soit levé et que l'école puisse se doter d'un toit vert. Toutefois, comme un toit vert requiert généralement des spécifications techniques et architecturales spécifiques, il est essentiel de les inclure dès le départ dans le projet.

Les avantages des toits verts sont nombreux. Ils génèrent des économies d'énergie en atténuant les besoins en climatisation l'été et de chauffage l'hiver. Ils offrent généralement une durée de vie plus élevée, de sorte que leur coût est inférieur, sinon égal à celui d'une toiture traditionnelle puisque l'investissement est amorti sur une plus longue période. Ils aident également à diminuer les effets d'îlot de chaleur urbain, en plus de contribuer à la rétention des eaux pluviales et à l'amélioration de la qualité de l'air. S'il est accessible, le toit vert de l'école pourra également participer à la sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux et à leur initiation à l'agriculture urbaine.

RECOMMANDATION 7 : Que les plans et devis de l'école permettent d'implanter un toit vert sur l'école Lafontaine, accessible aux élèves, advenant que le moratoire de la Ville soit levé.

3. La réussite du projet passe par le transport actif

Considérant la proximité de la population desservie par l'école, il sera déterminant pour l'arrondissement et la CSMB de privilégier l'utilisation du transport actif (marche, vélo, trottinette) chez les enfants. Le transport actif permet aux enfants de développer de saines habitudes de vie et de demeurer en santé.

De plus, l'utilisation du transport actif réduira le nombre de voitures et d'autobus scolaires nécessaires pour amener les enfants à l'école de manière à minimiser au maximum les nuisances que pourrait occasionner une augmentation de la circulation dans ce secteur achalandé de l'IDS.

Depuis déjà 6 ans, l'école Île-des-Sœurs organise les événements « Marchons vers l'école » afin de sensibiliser les élèves au plaisir de venir à pied à l'école et aux bienfaits de l'activité physique. En moyenne, plus de 300 marcheurs participent à ces activités qui se déroulent environ 6 fois par année. Ces activités doivent être poursuivies afin de continuer à sensibiliser et sécuriser les parents et les enfants qui n'auraient pas encore acquis l'habitude de se déplacer à pied. Des initiatives similaires pourraient être mises sur pied pour des parcours à vélo.

De plus, il a été proposé d'identifier clairement les parcours piétonniers ou cyclistes à l'aide de pictogrammes clairs afin de sécuriser ces parcours et de rassurer les enfants. Nous croyons qu'il s'agit là d'une option valable et facile à mettre en œuvre. Finalement, afin que la promotion de l'utilisation du vélo puisse réellement

réussir, la CSMB doit être en mesure d'offrir des stationnements pour vélo aux enfants, directement sur le terrain de l'école.

RECOMMANDATION 8 : Que l'arrondissement collabore avec la CSMB afin d'identifier des parcours piétonniers et cyclables sécuritaires menant à l'école et de les marquer à l'aide de pictogrammes clairs.

RECOMMANDATION 9 : Que la CSMB continue de collaborer avec les parents afin de poursuivre la démarche « Marchons vers l'école » et établisse un partenariat avec Vélo Québec afin d'encourager la pratique sécuritaire du vélo et offre des stationnements pour vélo sur le terrain de l'école.

4. La sécurité ne doit faire l'objet d'aucun compromis

4.1. Le carrefour giratoire

Afin de favoriser le transport actif, aucun compromis ne doit être fait sur la sécurité des enfants. La présence de brigadiers est un élément de sécurité essentiel aux traverses piétonnes du carrefour giratoire, d'autant plus qu'il y aura une période de transition que les automobilistes, parents et enfants devront tous traverser.

RECOMMANDATION 10 : Placer des brigadiers aux traverses piétonnes des boulevards Ile-des-Sœurs et René-Lévesque au carrefour giratoire.

RECOMMANDATION 11: Réévaluer la sécurité du carrefour giratoire après la première année, incluant le trafic, la présence de brigadier, la signalisation et la vitesse, et faire les ajustements nécessaires.

4.2. Les débarcadères

Seul le débarcadère sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs sera séparé de la rue par une barrière physique qui assurera la sécurité des enfants. L'absence de barrière physique entre le débarcadère sur le boulevard René-Lévesque et la rue augmente grandement les risques d'accidents. Il nous semble essentiel que les deux débarcadères offre le même niveau de sécurité. Sans quoi, les parents pourraient avoir tendance à privilégier le débarcadère du boulevard de l'Île-des-Sœurs par souci de sécurité et contribuer à ralentir la fluidité de la circulation.

RECOMMANDATION 12 : Nous recommandons qu'à l'instar du boulevard de l'Île-des-Sœurs, le débarcadère du boulevard René-Lévesque soit séparé de la rue par une barrière physique d'au minimum un mètre.

Nous nous questionnons également quant à la réduction de la largeur du boulevard René-Lévesque qu'occasionnera l'aménagement du débarcadère sur cette voie. Comme le démontre l'étude de circulation de Cima +, le boulevard René-Lévesque est la voie de sortie du rond-point la plus utilisée en heure de pointe avec jusqu'à 650 voitures par heure, alors que le boulevard de l'Île-des-Sœurs vers le nord accueille 585 voitures par heure et vers le sud seulement 306 véhicules par heure. La réduction du boulevard à une seule voie pourrait provoquer un goulot d'étranglement qui pourrait affecter la fluidité de la circulation sur l'ensemble du rond-point.

RECOMMANDATION 13 : Nous recommandons que l'arrondissement de Verdun évalue plus spécifiquement les impacts sur la circulation de la réduction de deux à une voie de circulation sur le boulevard René-Lévesque.

Nous sommes conscients que le terrain est exigü et que ces deux demandes combinées feront pression sur la cour d'école et pourrait même requérir une modification de l'implantation au sol de l'école, mais il nous semble nécessaire d'offrir un environnement sécuritaire pour les enfants tout en misant sur une fluidité maximale de la circulation pour ne pas affecter la population.

4.3. Le stationnement

Le projet présenté ne comprend aucun espace de stationnement pour le personnel de l'École. L'étude de circulation a établi qu'il n'y avait pas de problème de stationnement dans ce secteur et donc que même si l'ensemble du personnel, constitué d'environ 35 personnes, utilisait une voiture, les rues avoisinantes pourraient les accueillir. Toutefois, nous estimons qu'il est préférable de réduire au maximum la hausse de la circulation locale que pourrait occasionner l'implantation de l'école dans le secteur.

RECOMMANDATION 14 : Nous recommandons que la CSMB et l'arrondissement de Verdun fasse tous les efforts nécessaires pour signer une entente d'utilisation des cases de stationnement avec le centre commercial Le Village ou pour le Parc Lafontaine.

5. Conclusion

Le présent mémoire propose des améliorations au projet de construction d'une école primaire sur le site surnommé Le Triangle, adjacent au Parc Lafontaine.

Nous espérons que le développement durable fasse partie intégrante du projet en aménageant une cour d'école verte et en offrant aux élèves un accès à un toit vert. Nous souhaitons également que les citoyens de l'Île-des-Sœurs puissent être compensés pour la perte de l'espace vert occasionnée par l'implantation de l'école. Ce principe de compensation est de plus en plus accepté à travers la ville de Montréal et permettra ultimement de préserver le patrimoine naturel de la ville.

Nous croyons également qu'en privilégiant le transport actif et en misant sur la sécurité, la nouvelle école primaire sera mieux à même de contribuer à la qualité de vie du quartier, tant en réduisant la circulation qu'en offrant aux élèves la possibilité de se rendre à l'école à pied.

L'arrondissement aura lui aussi un rôle à jouer pour créer un quartier balisé et sécuritaire et devra surveiller l'évolution de la sécurité dans le secteur afin de faire tout ajustement nécessaire. Nous souhaitons aussi qu'il s'engage à préserver l'intégralité du parc Lafontaine et démarre rapidement sa réflexion sur la construction d'une troisième école.

Il est à notre avis nécessaire de remplir ces conditions minimales afin de permettre la construction d'une école primaire réellement en phase avec les demandes des citoyens de l'IDS. Les préoccupations environnementales, liées à la cohabitation et au voisinage, à la qualité de vie du quartier et à la sécurité des enfants méritent toutes d'être abordées afin d'en faire un succès.



Mieux gouverner, développer et rêver Montréal.

Liste de recommandations

RECOMMANDATION 1 : Que l'arrondissement de Verdun participe activement à la consultation publique qui se déroule actuellement visant à élaborer le Plan de développement de Montréal en vue de l'adoption d'un nouveau Plan d'urbanisme.

RECOMMANDATION 2 : Que l'arrondissement de Verdun débute la planification de la construction de la troisième école primaire.

RECOMMANDATION 3 : Que l'arrondissement de Verdun s'engage à identifier un espace d'une superficie équivalente au terrain surnommé le Triangle afin d'en faire un parc de superficie équivalente.

RECOMMANDATION 4 : Que l'arrondissement de Verdun adopte rapidement une servitude qui assurera que le Parc Lafontaine ne pourra être utilisé aux fins d'un agrandissement scolaire.

RECOMMANDATION 5 : Que l'arrondissement de Verdun s'engage à n'accepter aucune dérogation future au nombre d'étage actuellement prévu dans le projet d'école, soit 3 étages.

RECOMMANDATION 6 : Que la cour d'école soit naturalisée de diverses manières (plantation de fleurs, d'arbres et d'arbustes, aménagement d'espaces gazonnés, etc.) afin de réduire l'effet îlot de chaleur et que la clôture entourant la cour d'école soit bordée de buissons.

RECOMMANDATION 7 : Que les plans et devis de l'école permettent d'implanter un toit vert sur l'école Lafontaine, accessible aux élèves, advenant que le moratoire de la Ville soit levé.

RECOMMANDATION 8 : Que l'arrondissement collabore avec la CSMB afin d'identifier des parcours piétonniers et cyclables sécuritaires menant à l'école et de les marquer à l'aide de pictogrammes clairs.

RECOMMANDATION 9 : Que la CSMB continue de collaborer avec les parents afin de poursuivre la démarche « Marchons vers l'école » et établisse un partenariat avec Vélo Québec afin d'encourager la pratique sécuritaire du vélo et offre des stationnements pour vélo sur le terrain de l'école.

RECOMMANDATION 10 : Placer des brigadiers aux traverses piétonnes des boulevards Île-des-Sœurs et René-Lévesque au carrefour giratoire.

RECOMMANDATION 11: Réévaluer la sécurité du carrefour giratoire après la première année, incluant le trafic, la présence de brigadier, la signalisation et la vitesse, et faire les ajustements nécessaires.

RECOMMANDATION 12 : Nous recommandons qu'à l'instar du boulevard de l'Île-des-Sœurs, le débarcadère du boulevard René-Lévesque soit séparé de la rue par une barrière physique d'au minimum un mètre.

RECOMMANDATION 23 : Nous recommandons que l'arrondissement de Verdun évalue plus spécifiquement les impacts sur la circulation de la réduction de deux à une voie de circulation sur le boulevard René-Lévesque.

RECOMMANDATION 14 : Nous recommandons que la CSMB et l'arrondissement de Verdun fasse tous les efforts nécessaires pour signer une entente d'utilisation des cases de stationnement avec le centre commercial Le Village ou pour le Parc Lafontaine.